



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2019



Le mot du Maire

« C'est mon dernier mot »

A propos du "Mot du Maire", si j'ai pu choquer certain(e)s d'une dérive "hors de propos", je leur demande d'être indulgent. J'ai toujours essayé de relier notre commune au monde environnant dans une réflexion globale alliant politique, vivre ensemble et avenir où celui-ci passera par une prise en compte rapide, au delà du tapage médiatique, de la protection de notre environnement local et global ou ... ne sera plus pour notre espèce. Qui sauvera la planète? Face à l'urgence climatique, les partisans d'un *New Deal* vert (*nouveau contrat - cf:1a-1b*) s'opposent. Faut-il miser sur le capitalisme et la technologie ou sur le partage des richesses et la sobriété? (*Naomi Klein, Plan B pour la planète : le New deal vert-1a*)

L'Organisation des Nations Unies (ONU) émet l'hypothèse que la sixième vague d'extinction, la seule d'origine humaine, déjà à l'oeuvre, pourrait anéantir plus de cent millions d'espèces, la notre comprise, dont plus de la moitié des espèces végétales mondiales (rapport de mai 2019, épais de 1800 pages, écrit par 150 experts d'autant de pays participants pour 3 ans de travaux). L'homme a déjà condamné près de six cents espèces de vertébrés depuis cinq cents ans. Quant aux rapports des experts du Giec (groupe de travail sur le climat), publiés chaque deux ans, toujours plus pessimistes, le prochain en 2021 pourrait estimer dans sa fourchette haute, hélas la plus crédible, à 7 degrés l'évolution des températures moyennes de la planète bleue, bientôt blanche de nuages en devenir et source de gros et sale temps. Ce rapport évalue aussi à une dizaine d'années le temps restant pour éviter le pire. *Pour la première fois en 2019, le coût de l'énergie solaire est passé sous celui du pétrole, du charbon, du nucléaire et même du gaz (J. Rifkin, le New deal vertmondial-1b).*



Commune de Liouc

*Il y a vingt ans, les géologues caractérisaient une nouvelle période, l'anthropocène, dans laquelle les humains sont devenus la principale force de transformation de la planète avec un changement radical de notre rapport à la Terre et qu'il va falloir inventer les nouveaux moyens de la gouverner. La plupart des modifications observées, irréversibles et durables, se situent au delà d'une crise. Nous sommes définitivement sortis de la route et tout l'enjeu consiste à limiter le nombre de tonnes. Le monde politique est prisonnier de trop de lobbies. Il est en retard sur la population, en particulier la jeunesse. Il y a encore trop de gouvernements qui ne font rien mais énormément de gens veulent encore une société productiviste, de court terme et se moquent, inconscients des conséquences pour notre espèce, de la destruction du climat et de la biodiversité (F. Gemene, Atlas de l'anthropocène - membre du Giec)
Les civilisations savent qu'elles sont mortelles - Paul Valéry.*

Par rapport aux scénarii de référence pour l'alimentation et l'agriculture, qui ne prendraient pas en compte le changement climatique, un comportement vertueux *soucieux de "bio" et d'abandon des traitements agrochimiques* augmenterait de 33% les terres cultivées d'ici à 2050 (réf: *Sans Transition, oct 2019, Bio et éthique à grande échelle, Mission Impossible?*). Une association agriculteurs-consommateurs "gagnant-gagnant", rêve trop beau pour être vrai ? Pourvu qu'il ne soit pas trop tard !

Dieu ce sont les hommes et un jour ils le sauront- Jacques Brel.

Guérir de la désespérance, c'est offrir du possible. Ainsi s'exprimait Eric Orsena à propos des Maires à leur dernier salon.

En prélude aux élections municipales (15 / 22 mars 2020), je vous propose une réflexion sur les perspectives d'avenir au delà des divergences, normales en démocratie, sur les choix faits au cours de la mandature qui s'achève. Liouc s'est doté d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), voté en février 2014. Est-il cohérent ? Il a fait l'objet de cinq modifications mineures. A-t-il proposé trop de surfaces à la construction ? Est-il modifiable ? Certaines réactions d'opposition au projet immobilier "rue du Coutach" pourraient le laisser penser. Sont-elles majoritaires ? Une élection complémentaire pour remplacer cinq conseillers démissionnaires a montré que de fortes divergences ont existé durant une grande partie du mandat qui se termine.

Plusieurs consultations ont été proposées dans le cadre légal (modifications du PLU, dont une par déclaration de projet récemment avortée, Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue d'expropriation...). Peu d'entre vous s'y sont exprimés sur les registres officiels, je le regrette, malgré la dynamique de notre population révélée par le récent recensement.

L'action publique est-elle nécessairement antagoniste aux intérêts privés ? Ce fut une difficulté importante dans la gestion municipale au quotidien.

Chacun devrait-il s'investir au moins le temps d'un mandat, pour connaître les réalités du terrain, la lenteur des décisions administratives, le désengagement croissant des pouvoirs publics de l'Etat, de la Région et / ou du Département ? La Communauté de Communes est-elle une instance de plus dans notre "mille-feuilles" administratif (que les pouvoirs ne veulent pas dépoussiérer tout en parasitant la possibilité de décider) ? Une instance qui en augmente aussi la fiscalité.

Comment définir le rôle et les responsabilités du maire, de(s) adjoint(es), des conseillers municipaux ainsi que le fonctionnement du conseil municipal, son contrôle et la place de la délibération en son sein ? Peu d'entre vous manifestent leur présence lors de celui-ci alors même qu'elle est autorisée (sans la possibilité d'y intervenir).



Commune de Liouc

Que va-t-il se passer lors du prochain mandat quant à la gestion de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) ? Une nouvelle ressource a été validée par les institutions décisionnelles. Pour autant, l'ancienne située dans les alluvions du Vidourle, pourtant entachée d'illégalité, pourrait être utilisée pendant l'intégralité du prochain mandat. Cette situation conditionnera-t-elle (ou non) la reprise de l'urbanisme dans notre commune alors que dans le même syndicat une autre commune s'oppose farouchement à cela, attitude incompréhensible à mes yeux ?

La construction d'une école maternelle aux normes environnementales modernes (labellisée Nowat par la Région) dans le cadre du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) sera-t-elle une contrainte (trop) importante pour le budget de notre commune après le départ (autorisé par le Préfet !?) de celle d'Orthoux- Sérignac ? Celle-ci pourra quand même scolariser ses enfants à Quissac en ne s'acquittant que de la part du fonctionnement et se dispenser de celle des investissements que les cinq autres communes, toujours adhérentes, payeront pour cette construction. Notre village n'accueille pas seulement des retraités, il est le deuxième participant financier du SIRP en nombre d'élèves scolarisés.

La recherche de ressources, autres que la dotation de fonctionnement (en constant recul) et les impôts, doit-elle faire partie des objectifs des élus ? Le bail de la carrière (convention de fortage qui nous unit à Brouzet) est notre seule source de revenus annexe pérenne.

Les deux projets de construction de centrales photovoltaïques au sol auraient pu contribuer à augmenter celle-ci par la location des espaces susceptibles de les accueillir. La dernière consultation pour les autoriser dans le PLU a montré que l'unanimité n'était pas de mise sur ces projets. Les services de l'Etat ont fini par décourager l'investisseur (*Engie Green*) qui a préféré se retirer avant de déposer le permis de construire. Bilan : trois tentatives avortées en six ans... pour rien ?

Dans notre village il y a de nombreuses familles avec des enfants scolarisé(able)s. Quelle serait leur demande pour eux dans l'avenir ? Nous avons bien conscience de n'avoir pas atteint cet objectif durant le mandat qui s'achève ! Un conseil municipal des jeunes est-il souhaitable ? Une démocratie plus directe (mais à construire) serait-elle efficace ? Le dernier recensement (2019) montre un accroissement notable de notre population en 5 ans (255--> 323). A une quasi équidistance de Nîmes et de Montpellier et un "turn-over" (*renouvellement*) important de la maison individuelle, doit-on (peut-on) se résoudre à n'être qu'une "cité-dortoir" ? Socialiser les deux hameaux principaux, tournés vers Quissac, à l'intérieur de Liouc, serait-il l'impossible gageure ?

L'état des finances de la commune permet-il d'envisager le mandat à venir dans la sérénité ?

Destinataires chaque année d'un bulletin municipal (qui se généralise partout), avec pour objectif d'informer du travail (de fourmi) fourni par des élus quasi-bénévoles au sein de la commune mais aussi des syndicats de regroupement (essentiellement SIRP et SIAEP – La Communauté de Communes édite le sien), quelle en est la perception du lecteur ?



Commune de Liouc

J'ai décidé de ne pas demander le renouvellement de mon mandat par conception politique, mais aussi suite à un bilan avantages / inconvénients. Le *colibri* a fait sa part. Certes, il n'a pas contribué à éteindre les incendies qui couvent puis courent au gré des folies des hommes mais il a tenté de semer quelques gouttes et / ou pierres dans les pas de la dignité humaine. L'eau de la nouvelle ressource sera longue à venir aux robinets. Pour rouler sur le chemin l'esprit libre, après l'expropriation, il faudra encore lever bosses et trous. Pas encore d'énergies renouvelables produites par notre village car leur temps de maturité n'est qu'en devenir. Reprendre le bâton de pèlerin (contre les *faut qu'on - y a qu'à*), rêver à l'envol, au loin, de l'aigle de Bonelli, vrai problème - faux prétexte d'arrêt d'un projet et, *cent fois sur le métier* (qui épuise) *remettre l'ouvrage*.

Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages mais à avoir de nouveaux yeux- Marcel Proust.

Au-delà des promesses, qui ne manqueront pas de faire illusion d'éclorre dès mars 2020, à l'arrivée du printemps, il faut toujours se souvenir que si *le chemin est long de la coupe aux lèvres*, il l'est aussi *des paroles aux actes*. Et surtoutne jamais oublier que "*c'est au pied du mur qu'on voit le maçon*".

Aussi, pour que le gros temps prévu sur la planète n'augure pas d'illusions perdues à notre petite échelle, souhaitons-nous, à l'unisson du village, les meilleurs jours à venir pour 2020, une élection municipale réussie et une mandature aux réalisations souhaitées par une large majorité.

Dans la vie, on ne perd jamais, soit on gagne soit on apprend.

Alors, bon vent à notre commune.

Le Maire, Daniel Anguiviel





Commune de Liouc

Six ans déjà et, un bilan ... en guise d'au-revoir

Et, en intro, une profession de foi :

Ce bilan, sommaire mais indispensable, doit être présenté en miroir de notre **profession de foi, Ensemble continuons à Liouc**, publiée en mars 2014, reproduite en préambule "*et en italique*" ci-dessous, uniquement pour la partie projet qui avait été proposée aux électeurs.

1. *Permettre à la commune (à l'intérieur du SIAEP) d'acquérir son autonomie en approvisionnement en eau potable...*
2. *Développer le réseau téléphonique afin de permettre la réception multimédia pour tous et d'améliorer sa qualité.*
3. *Procéder à des réfections de voirie (ce chantier important nécessitera de déterminer des priorités).*
4. *Mettre en sécurité dans le hameau de La Rouvière (ralentissement des véhicules lors de la traversée, plan de circulation...).*
5. *Créer des places de stationnement dans le Vieux Village de Liouc, conséquence de son urbanisation récente et rapide.*
6. *Réaliser la mise en discrétion des réseaux sur le hameau de La Rouvière.*
7. *Réhabiliter l'ancienne mairie (étudier la faisabilité, prévoir le devenir).*
8. *Optimiser l'utilisation de la chapelle.*

Venons-en aux faits : (en vrac), quelques précisions seront apportées dans la suite du bulletin.

2014 : Sécurisation de La Rouvière (aide départementale "amendes de police"), projet du mandat précédent, avec signalisation, ralentisseurs, réfection de voirie, mise en sens unique (28 800 € TTC dont 12 800 € d'aide). Mise aux normes et renforcement électrique de Campagnany, 2 tranches, 40 000 €, intégralement financées par le SMEG. Aménagement d'une salle d'eau au local technique (1 500 €, commune). Réfections des calades du lit du Micou, chemin de Rabastel (Chantiers d'Insertion du Pays Cévenol - CI - financement SIAVA). Achat mobilier (tables-bancs) pour manifestations festives 1 400 € TTC. Lancement de deux projets d'énergies renouvelables, photovoltaïque et éolien par la Compagnie du Vent (Montpellier). Début du renouvellement des boîtes aux lettres (cidex) sur la commune et déplacement « mur-trottoir » (La Rouvière, CI). Recette carrière : 15 000 €



Les travaux du carrefour RD-rue du Coutach:
à gauche, déplacement trottoir mur et grille avec, sortie "PR",
pose d'un "garde-fou", en fond, aménagement de la "patte
d'oie", à droite futur élargissement de la rue.



Aménagements au chemin de Rabastel



Commune de Liouc

2015 : Sécurisation de La Rouvière (avec aménagement d'un espace vert et rénovation du mur support) et de Liouc - vieux village, Stationnement devant la mairie, 2 400 € ; Calade (CI) et parking derrière la chapelle, € (aide départementale "amendes de police", 8 500 € + 1 000 € - financement privé). WC public, 2 700 € - Traverse de Crouzet, 6 500 €. Chemin du Thym, 2 800 € + réfection des murs du lit du Micou au chemin du Mazet (CI), 3 700 €. Rénovation de l'ancienne mairie en logement social (22 000 € HT + 1 500 €, architecte) recette loyer 3 000 €/an). Vieux-Village, dossier stationnement par CAUE du Gard. Modification simplifiée n°1 du PLU (Mas de Volle...) Recette carrière : 15 000 €



Rénovation calade et création parking derrière la chapelle



Rénovation des chantiers d'insertion à La Rouvière

2016 : Acquisition de 22,5 ha de garrigues, route de Nîmes pour un projet de centrale photovoltaïque au sol (abandonné ensuite par Engie green pour fort impact environnemental, repris en 2018/2019 par LCEET) 120 000 € - emprunt 82 500 € (sur 30 ans pour un coût de 3 560 € / an + fonds propres 35 000 €). Goudronnage chemin de Polozargues, 23 100 € avec réserve parlementaire 2 600 € et 20% du Département sur tous travaux de voirie. Extension assainissement, haut rue de Coutach/route Vieille avec renforcement réseau AEP et pose borne incendie règlementaire 15 000 € HT commune, 13 000 € HT SIAEP). Perte procès Quads, Cauvessargues, 2 000 € et Carrière de Coutach, 3 000 € + frais d'avocats (héritage mandat précédent). Disparition de la forte nuisance de deux chenils à 8 chiens installés sans demande d'autorisation, l'un à Liouc, l'autre à La Rouvière. Modification du PLU avec enquête publique pour ouverture à l'urbanisation d'une zone 1AU1 en zone 2AU, rue du Coutach (1 700 €). Appel à projet pour création de jardins partagés, Agence de l'Eau, avorté par double refus (Agence Eau et DDTM Gard). Achats terrains pour 4 projets avec préemption SAFER.



Parc de stationnement Mairie



Chemin de Polozargues, future voie alternative
Arrière plan, site vétuste porcherie et massif du Coutach

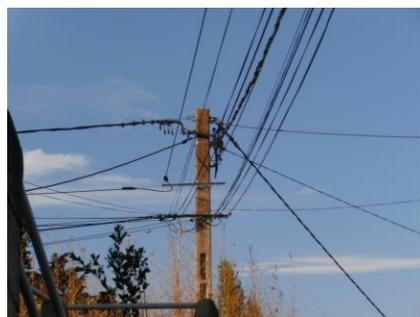


Commune de Liouc

2017 : Aménagement voie communale de l'ancienne route de Montpellier, par pose d'un revêtement goudron. (22 000 € dont 7 000 €, aide département et 5 000 €, réserve parlementaire) avec procès d'un riverain, qui, finalement, abandonne la procédure. Parc de stationnement "Montée de l'Aire", 3 600 € pour achat terrain avec travaux faits par les employés municipaux et réfections murs, CI, 2 400 €, terrassements entreprise Valat, 1 000 €. Sécurisation entrée nord La Rouvière avec trottoir, CI, 2 000 €. Renforcement mur chemin des Rives, CI. Mur de soutènement RD 282, direction La Rouvière, Département. Extension réseau AEP, impasse des Vignes, 2 500 € HT. Enfouissement lignes électriques, éclairage public, téléphone, La Rouvière, 240 000 € HT, dont 70 000 € commune. Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ouverte par le Préfet du Gard : procédure d'expropriation sur chemin d'exploitation vers carrière et bois de Coutach avec enquête publique favorable et arrêté préfectoral, 2 500 € + 2 500 € Brouzet. La procédure continue, après la perte du plaignant au tribunal administratif contre cette décision (arrêt de septembre 2019), par la saisine du Conseil d'Etat. L'expropriation est malgré tout en cours. Modification simplifiée n°2 du PLU, zone 1AU1. Renouvellement des boîtes à lettres, suite. Recette carrière: 16 000 €



Enfouissement des lignes à La Rouvière



Mur en sortie La Rouvière

2018 : Election complémentaire pour remplacer 5 conseillers démissionnaires. Modification du PLU par déclaration de projet (sur 2 ans) afin de déposer un permis de construire dédié à une centrale photovoltaïque au sol, chemin de la carrière (lieu-dit Les Faïsses). Prévision budget 10 000 €, aide attendue de 5 000 € mais refusée par la CCPC. Projet abandonné par Engie Green suite aux difficultés administratives (en novembre 2019), coût final bureau d'étude, 4 500 € (budget 2019). Goudron sur chemin des Rives, 5 300 € dont 1 000 € d'aide départementale. Deux dossiers : "jardin de pluie" et aménagement "gué du Marascou", étude Agence Technique Départementale (ATD). Division volumétrique mairie, 1 250 €, Projet rénovation route Vieille, 16 000 € sur 2 ans (dont 3 000 € pour les eaux pluviales) avec revêtement et ralentisseur creux (aide amendes de police, 14 000 €), rénovation calade sous voûte, ancienne mairie, CI, 1 500 €. Recette carrière : 22 000€



Parc de stationnement montée de l'Aire, rénovation murs, banquette fleurie sous cidex



Aménagement Chemin des Rives, mur de soutènement - CI - revêtement et ralentisseurs



Commune de Liouc

2019 : Modification simplifiée n°3 du PLU, projet cimetière et déclassement des emplacements réservés devenus obsolètes. Achat/don pour espace public d'une partie de l'emplacement réservé (acquisition privée) 1 500 € pour compensation travaux murs. Achat terrains pour projets, suite à préemption SAFER initiée par un ex- conseiller municipal démissionnaire, 11 000 €. Achat parcelle entrée rue de Coutach pour élargissement 4 000 € + Frais – géomètre, notaire, Commune. Signalétique (ronds-points Quissac) pour dévier les camions "Cuirs et Peaux" vers Cauvessargues 2 000€. Projets en cours: Patrimoine (Gal Cévennes et Département) : murs de soutènement de l'aire de pique-nique avec aménagement haut chemin des remparts (escaliers en pierre), puits-citerne, pont romain, calade sous voûte mairie 15 000 €; (aide Département 2 500 €, GAL Cévennes 10 000 €) ; Jardin de pluie, carrefour RD 208/RD 282 (étude ATD) avec mini parc de loisirs à l'entrée du hameau de La Rouvière (à l'étude) ; L'autorisation d'ouverture du cimetière par modification du PLU est reportée pour cause de servitude à supprimer par une autre procédure ; création d'une voie alternative vers Quissac par le chemin des Rives et un pont sur le Marascou (projet dossier ATD) ; bouclage voie verte Liouc-La Rouvière (refus d'une servitude en bordure de voirie). Recette carrière : 24 000 €



Escaliers et aire de repos, chemin des remparts



Rénovation route vieille avec ralentisseur creux

Prévu début 2020 : Elargissement et sécurisation, entrée rue du Coutach/RD 208 (La Rouvière) avec trottoir, 4 500€, mur en pierre + signalétique (moins de 5 tonnes) 20 000 €, aide amendes de police 15 000 €, barrière de sécurisation amovible, sortie PR (300 €). Rue du Coutach, partie basse, enfouissement lignes électriques, éclairage public, téléphone, 86 000 €, SMEG 53 000 €, participation commune 33 000 €. Puits-citerne et aménagement sous cidex, place du Castellas, CI, 3 000 €. Chemin de Campagnagny, partie basse, 11 500 €, Impasse des grands Chênes 7 500 €. Entrée chemin de Cazaou 2 500 €. Total des rénovations de la voirie (21 500 €). Réaliser deux dépose-livres pour échanges en autonomie *type* : *prenez-moi*, *lisez-moi*, *reposez-moi* à La Rouvière (abri-bus), Liouc (vers mairie). Prolongement calade sous voûte vers la place.



Prolongement de la calade voûtée vers la mairie



Commune de Liouc

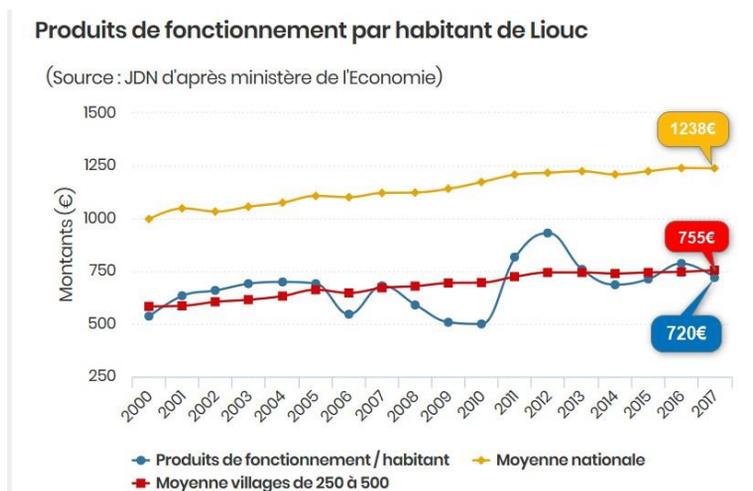
Si on causait finances, en graphes, commentés...

Deux sites *web* permettent d'analyser l'état financier des communes, l'un jusqu'à 2017 inclus, avec budgets, recettes, dépenses et dette ([journaldunet.com / business / budget-ville](http://journaldunet.com/business/budget-ville)), l'autre pour 2018 ([economie.gouv.fr / cedef / chiffres-cle-budgets-collectivite-locales](http://economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cle-budgets-collectivite-locales), en cliquant sur communes et groupements). Courant année 2020, peut-être sera-t-il possible d'y lire les infos concernant 2019 ?

1. Le budget communal Les dépenses d'une commune se répartissent en deux catégories, le fonctionnement (charges de fonctionnement) et l'investissement (emplois d'investissement).

1.1 Fonctionnement : Les produits de fonctionnement sont l'ensemble des revenus qui permettent un service communal au quotidien pour assurer les dépenses courantes (rémunération des personnels, entretien, fournitures...) et le paiement des intérêts de la dette.

Très importants entre 2011 et 2013 (240 000 € en 2012), ces produits se stabilisent sous 200 000 € à partir de 2014. Les charges de fonctionnement sont stables de 2011 à 2013 à 110 000 € puis progressent jusqu'en 2017 à 170 000 €. Elles sont alimentées par les impôts (pour les 4/5^{ème}) alors que la dotation d'Etat n'en assure que 1/5^{ème}. Les charges de personnel représentent le poste de dépense le plus important à 70 000 €. L'augmentation des heures de secrétariat et un contrat aidé à plein temps, (mandat précédent) et pérennisé après 3 ans, en sont une explication. L'évolution des impôts locaux et de la dotation d'Etat montrent un doublement des produits depuis 2006 (de 90 000 € à 180 000 €) pour se stabiliser autour de la moyenne de villages comparables. A noter qu'une seule et faible augmentation des impôts locaux en 6 ans n'impacte que la seule part communale sur la longue liste " commune, CCPC, Département, Région, Etat " que chacun a pu lire sur sa feuille d'imposition .



Graph 1 : Produits de fonctionnement par habitant de Liouc – 3 graphes superposés.

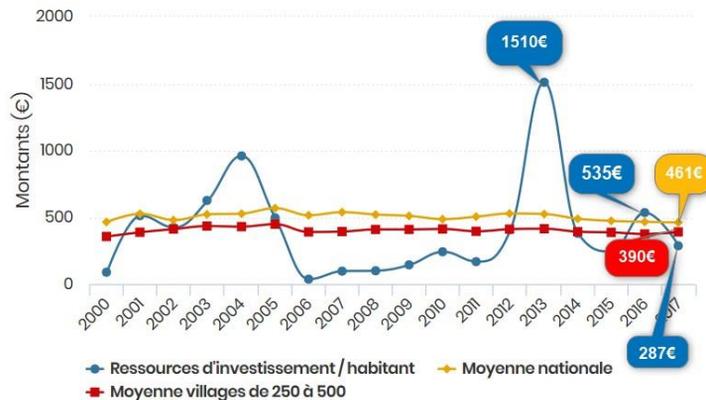
1.2 Investissement : Les ressources d'investissement (emprunts, subventions...) sont des recettes pour financer les investissements et/ou rembourser les emprunts contractés. Elles augmentent de 2011 (50 000 €) à 2013 (près de 400 000 €) puis varient entre 2014 et 2017 (entre 60 000 et 120 000 €) en fonction des réalisations. Les emplois d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisitions immobilières, remboursement des emprunts...). On note une progression entre 2011 et 2013 de 100 000 à 250 000€. Puis ces dépenses fluctuent entre 2014 et 2017 entre 20 000 et 200 000 €. Les ressources proviennent essentiellement du fonds de compensation de la TVA et des subventions, surtout départementales, allouées sur projets. Notre commune est nettement moins dotée que la moyenne des autres (287 €/hab contre 461 €/hab en moyenne nationale).



Commune de Liouc

Ressources d'investissement par habitant de Liouc

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



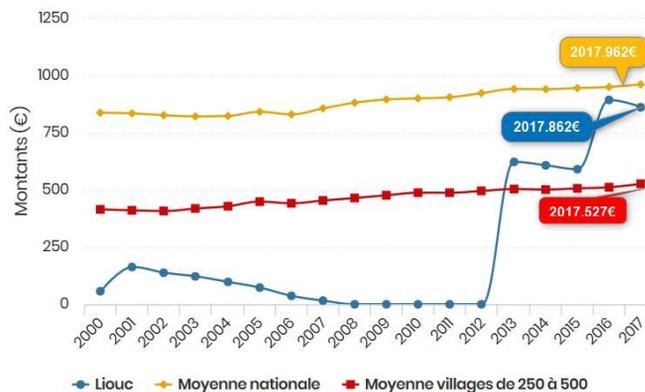
Graphe 2: ressources d'investissement / ht de Liouc

2. Le fonds de roulement constitue la trésorerie de la commune. Il résulte de la différence entre les financements disponibles et les immobilisations. Son montant par habitant (1 100 €) est près de trois fois supérieur à la moyenne nationale (310 €), ce qui est un bon indicateur. La faible capacité d'autofinancement par habitant (24 €) de la commune par rapport à la moyenne nationale (175 €) qui est sept fois supérieure, trouve en partie son explication dans la taille du bourg et le faible montant de la dotation d'Etat (94 €/hab contre 173 €/hab pour la moyenne nationale).

3. La dette de Liouc s'évalue en fonction de deux critères, l'encours de la dette (somme due aux banques) et son annuité (intérêts d'emprunt + remboursement du capital). Chaque palier (*sur le graphe*) correspond aux emprunts (2013-2014, Assainissement, Local Technique, Mairie) réalisés au mandat précédent et pour 2016, au mandat actuel (achat de terrains pour le projet "énergies renouvelables").

Dette par habitant de Liouc

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



Graphe 3, dette/hab

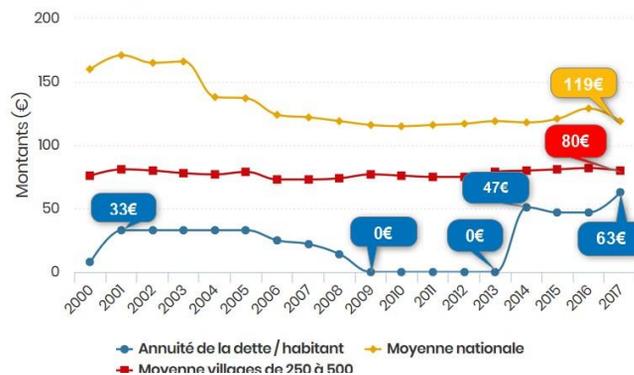


Commune de Liouc

Sur le graphe ci-dessous, on peut lire le coût des emprunts contractés par la commune depuis l'an 2000. Après une dette nulle, le premier emprunt (réfection des chemins + achat du terrain de sport, en fin de mandat *Boissier*), porte la dette à 33 € par habitant. Intégralement remboursée en 2009 (0 €). Le mandat *Falip, 2001-2008*, sans réalisation, ne crée pas de dette. En 2013 (travaux du mandat de *Bouard, 2008-2014*), la dette est portée à 51 €/hab. Enfin, (emprunt terrains 2016), le cumul lui fait atteindre 63 €/hab en 2017. A noter qu'elle se situe toujours sous la moyenne des villages comparables de France et bien au-dessous de moyennes nationales. Elle n'intègre que 16 €/hab pour le mandat actuel. La capacité de désendettement de la commune est de 33 ans en 2020.

Annuité de la dette par habitant de Liouc

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



(merci à G. Jahant pour l'aide à la réalisation graphique)

4 Quelques remarques :

- L'excédent de trésorerie au 31 décembre 2019 est de 340 000 € (soit le double du budget communal)
- Les économies réalisées sur quatre dossiers de modification du PLU ainsi que sur celui de la DUP, rédigés par le maire, sont d'environ 55 000 € alors que le coût, pour la commune, de son indemnité, pendant le mandat, est voisin de 40 000 €. Le retrait de délégation (5 ans) d'un adjoint, a économisé 14 500 € sur les finances communales. Le cumul correspond à une somme épargnée proche de celle de l'emprunt d'achat des terrains situés autour du site "Paprec-déchèterie".
- Les réalisations *de prestige*, coûteuses et probablement nécessaires, ont été faites au cours du mandat précédent.
- Les acquisitions réalisées pendant celui qui s'achève, en dépit de nombreux échecs, ont au moins permis d'accroître le patrimoine immobilier de notre commune, un héritage qui peut aider à la poursuite de certains projets actuels ou... l'avenir le dira.
- La rénovation des chemins est un budget lourd et peu subventionné (20 % par le Département) et aucuns travaux n'avaient été programmés durant les deux précédents mandats (7 + 6 ans). *Nous l'avons remise... en route!*





Commune de Liouc

Réalisations 2019

1. La modification simplifiée n°3 du PLU incluait deux items, le projet cimetière et le déclassement des emplacements réservés devenus obsolètes. La procédure choisie, peu coûteuse, fut refusée à cause d'une servitude dite *non aedificandi*, qui correspond au périmètre de protection (100 m) de la station d'épuration. Elle peut être levée par une procédure de type "déclaration de projet" ou par une "révision simplifiée". Le second point, accepté, autorisera le déclassement des emplacements réservés car celui de La Rouvière devait permettre la réalisation d'un espace public (parking + local technique municipal) qui a été réalisé avant le vote du PLU. Quant à celui de Liouc, l'emplacement, qui était privé, aurait dû accueillir un autre espace public aéré avec parc de stationnement. L'acquisition, jugée trop onéreuse par le conseil municipal, a été abandonnée car utiliser le droit de préemption nous aurait imposé le montant demandé par le vendeur, une pure folie. L'achat/don d'une petite partie de celui-ci, (75 m² environ pour 1 500 € + frais soit 20 €/m²) compense les travaux réalisés antérieurement dans le cadre de l'aménagement privé.

2. Les achats des quatre parcelles pour des projets communaux antérieurs, retardés suite à une préemption SAFER initiée par un ex-conseiller municipal démissionnaire, devaient accueillir, pour l'une, un jardin de pluie destiné à accroître la protection du lotissement construit à l'entrée de La Rouvière. Le pré-projet réalisé à notre demande par l'Agence Technique Départementale (ATD - gratuitement après adhésion) et le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) du Gard (gratuit) sera un guide à sa réalisation. Deux autres étaient prévues pour le cimetière et ses annexes ainsi que le projet "jardins partagés". Enfin une dernière parcelle pourrait permettre le retour en voie verte vers Liouc depuis La Rouvière *via* "le terrain de loisirs".

3. L'achat d'un détachement de parcelle à l'entrée de la rue du Coutach favorisera l'élargissement de cette étroite entrée (problématique à bien des égards) dans le cadre du projet "amendes de police 2019". Il sera effectivement réalisé en ce début d'année 2020 (le retard est dû à l'indisponibilité des artisans).

4. Un projet Patrimoine a été retenu par le Gal Cévennes (avec le concours de crédits européens) et le Département. Il englobe beaucoup d'éléments séparés de la commune comme l'aire de pique-nique et ses murs de soutènement avec l'aménagement du chemin des remparts (la CCPC y participe aussi dans un autre contexte), la petite calade devant la mairie qui sera poursuivie ainsi qu'un espace aménagé sous les cidex, place du Castellas. Le "puits-citerne" (Vieux Village) sera rénové ainsi que le pont romain situé sur le chemin d'Aiguebelle en sortie de La Rouvière qui sera mis en valeur.



Puits-citerne en travaux
(chantiers d'insertion)



Calade sous voûte avec WC public



Commune de Liouc



Mur de soutènement aire de pique-nique



Pont romain et calade Micou-rénovation CI, route vieille

5. La création d'une voie alternative vers Quissac par le chemin des Rives comprendra un pont sur le Marascou à la place de l'actuel gué. Elle a fait l'objet d'un dossier de l'ATD et nécessitera une coopération avec la commune de Quissac et le service des routes du Département pour l'accès sur la RD 35. Encore à l'étude, elle concernerait un tiers des habitants de notre commune, ceux du Vieux Village.

6. Un projet solaire "déchèterie Paprec" pour une nouvelle chance, suite à la signature d'un bail avec LCEET, en coopération avec la CCPC, sur une étude mixte - zone d'activité (caserne de pompiers) - champ de panneaux photovoltaïques. Les forts impacts environnementaux et la stabilité des lois qui régissent l'installation des parcs solaires, font que ses chances d'aboutir sont minces mais qui ne tente rien...

Et pour 2020

- Elargissement et sécurisation, entrée rue du Coutach/RD 208 (La Rouvière) avec trottoir et mur en pierre, complété par la pose d'une barrière de sécurisation amovible en sortie du parcours de petite randonnée (PR) venant de Liouc.



- Enfouissement des lignes électriques, en partie basse de la rue du Coutach, de l'éclairage public et du téléphone, réalisé par le SMEG.



- Le puits-citerne et l'aménagement en pavage pierre sous les cidex, place du Castellás .



Commune de Liouc

- Le chemin de Campagnany, pour sa partie basse, l'Impasse des Grands Chênes et l'entrée du chemin de Cazaou feront l'objet d'une rénovation de voirie. Les travaux sur la voie en impasse avaient été retardés pour cause de "PVR", *une arlésienne en gestation depuis trop longtemps*, qu'il sera impossible de réaliser au cours de ce mandat. En effet, les six propriétaires n'ont pu se mettre d'accord, malgré plusieurs réunions au cours des quatre premières années du mandat pour réaliser, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, cet aménagement immobilier. La fermeture de l'urbanisme pour des problèmes d'alimentation en eau potable a fait le reste. Un abandon définitif du projet est possible et méritera réflexion pour la recherche d'une nécessaire alternative. A suivre...

- J'aime lire, réalisation de deux "dépose-livres" pour créer une banque d'échange autonome et encourager la lecture (*type : prenez-moi, lisez-moi, reposez-moi*) l'un à La Rouvière (abri-bus), l'autre à Liouc (vers mairie).



Aménagement en cours, petit dallage, place du Castellas sous cidex rénovés. En fond petit espace récréatif acquis sur une partie de l'emplacement réservé



Chemin des remparts, arrivée sous la chapelle

Voie alternative depuis La Rouvière vers Sommières (RD 35).

Le Département (direction des routes) envisage un aménagement global sur le secteur de la RD 35. Suite à notre sollicitation, à plusieurs reprises, sur la sécurisation du carrefour entre la voie communale "chemin de Polozargues" et la route départementale 35, il a pris la décision d'anticiper la sécurisation de ce carrefour (courrier du 13 janvier 2020). Plusieurs solutions envisageables seront discutées avec leur service fin janvier et la solution retenue sera finalisée courant 2020.

Travaux du Conseil Municipal

En 2019, il s'est réuni en neuf séances pour les principales décisions suivantes :

22 janvier : sécurisation routière (élargir l'entrée à La Rouvière vers la rue du Coutach)

18 février : enfouissement des réseaux rue du Coutach

15 mars : budgets

7 mai : bail LCEET pour centrale photovoltaïque au sol

2 juillet : modification simplifiée cimetière, bail LCEET pour centrale photovoltaïque au sol, projet petit patrimoine bâti et travaux de voirie

24 juillet : modification simplifiée n°3 cimetière, demande de subventions travaux de voirie, enfouissement réseaux secs rue du Coutach

29 août : modification simplifiée n°3 cimetière

4 novembre : modification du PLU par déclaration de projet (avenant standard CNIG), LCEET approbation d'un projet mixte ZA-Photovoltaïque, élargissement entrée La Rouvière – attribution travaux, voirie

17 décembre : dernier conseil de l'année, modification simplifiée n°3 et participation à la réfection toiture mairie **14**



Commune de Liouc

Recensement de la population... et constats...

Notre population évolue de façon irrégulière (*en dents de scie*) de 1999 (121 hab), 2006 (159), 2011 (258) à 2016 (260). Le recensement annoncé dans le bulletin de 2018 et réalisé début 2019 était précédé d'une estimation de l'INSEE au 1^{er} janvier 2017 qui donnait deux chiffres (population municipale 281 - population totale 287) alors que celle confirmée par ce même organisme, après la compilation des résultats de 2019, est de 323 habitants (elle a doublé en 13 ans). La dynamique de notre population est indéniable mais elle pourrait poser problème quant aux aménagements à programmer dans l'avenir et à nos capacités à vivre ensemble.

Un exemple manifeste au cours de cette mandature est la pénurie d'eau à l'étiage, amplifiée par l'état d'une conduite vétuste, sujette à des casses récurrentes alors que, lors de l'établissement et du vote des PLU de Corconne et de Liouc, le problème était connu par le syndicat. En effet, le Schéma Directeur d'Aménagement en Eau Potable – approuvé en 2012 par le SIAEP - indiquait clairement deux priorités, la première était l'approvisionnement impératif par une nouvelle ressource – après l'échec au moulin de Verre lors du précédent mandat, une recherche productive fut réalisée en quasi début du mandat – et, deuxième priorité, la construction d'une réserve, celle des deux réservoirs du syndicat étant manifestement insuffisante. La commune de Corconne s'y oppose depuis deux ans *pour éviter des frais inutiles* au prétexte qu'un nouveau schéma directeur va être étudié et proposé. Mais la mise en place de cette ressource sera très longue et dans ce contexte, l'urbanisme restera bloqué le temps du prochain mandat. Les travaux AEP sur ce village ont tout de même été réalisés pour près de 900 000 € et n'étaient qu'en troisième priorité. La réserve pourrait être subventionnée dans le cadre des zones de revitalisation rurale (ZRR) dont les trois communes adhérentes peuvent bénéficier avec 70 à 80 % d'aides. Il y a eu des choix politiques, précédés d'un manque de discernement à long terme alors que certains édiles étaient déjà en place ! *Gérer c'est prévoir*, au-delà des intérêts particuliers (ici ceux d'une commune en l'occurrence).

Autre exemple plus commun, la divagation de nos animaux de compagnie, pourtant si charmants à la maison. Chiens et chats ne sont plus supportés, solitaires ou en compagnie de leurs congénères, assis sans maître proche ou en grande vadrouille, libres, en *poubellivores* souillant la voirie ou déféquant allègrement sur celle-ci... car nous devenons trop nombreux et des règles s'imposent que certains nient ou oublient au risque d'en devenir insupportables. A bon entendeur...pour mieux vivre ensemble.

Malgré tout, l'inertie de l'Administration ne nous permettra pas de bénéficier, dès à présent, des augmentations des recettes qui vont avec la progression de la population avant deux à trois ans, par souci d'équité envers les autres communes, car nous ne sommes pas tous recensés en même temps.





Commune de Liouc

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) du Coutach

Au niveau du SIRP, l'année 2019, bien que riche en rebondissements, a été l'année de concrétisation du projet d'un nouveau groupe scolaire contigu à l'école primaire, comprenant une école maternelle, une cuisine de production, un réfectoire, une chaufferie bois, une nouvelle classe ULIS, un terrain de sport, les bureaux du SIRP et plusieurs salles périscolaires.

Au cours du premier semestre, les appels d'offres des différents lots ont été lancés et à l'ouverture des plis quasiment tous les lots se sont révélés infructueux car ils dépassaient l'enveloppe budgétaire prévue. De plus, au début du mois de juillet, la commune d'ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN a quitté le SIRP après l'obtention d'une dérogation préfectorale qui lui a permis de sortir du syndicat sous le prétexte qu'elle n'était pas en capacité de payer sa part d'investissement sur ce projet d'école.

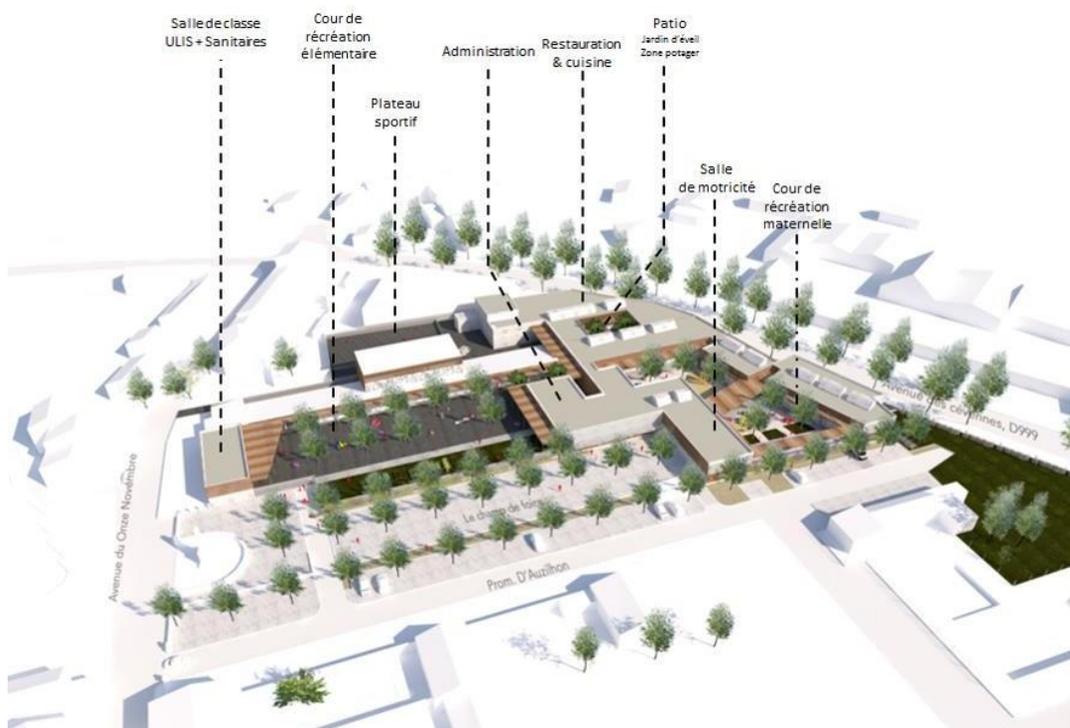
Donc, à la rentrée de septembre les nerfs étaient à vif : notre projet ne rentrait pas dans l'enveloppe financière prévue et une bataille juridique s'engageait avec ORTHOUX qui avait la ferme intention de laisser les enfants de sa commune dans nos écoles sans payer de charges financières d'investissement.

Malgré toutes ces difficultés, nous n'avons pas renoncé. Après plusieurs réunions où nous avons sollicité différentes entreprises afin qu'elles recalculent l'ensemble de leurs prix et aussi qu'elles nous proposent des variantes de qualité pour atteindre nos objectifs financiers, ce fut chose faite lors du second appel d'offres d'octobre.

En parallèle, le plan de financement a été travaillé et finalement accepté par différentes banques qui nous suivent dans notre projet car nous avons déjà été notifiés de différentes subventions tout au long de l'année écoulée notamment par la Région et l'Etat (Préfecture).

En conclusion, la première réunion de lancement du chantier aurait dû avoir lieu le 7 janvier mais elle sera reportée à début mars car la donation du terrain de Mme Gendre a pris du retard chez le notaire.

Mais ceci ne reste qu'un léger contretemps pour une école maternelle digne du XXI^{ème} siècle, qui, j'espère nous rendra fiers des nombreux efforts consentis durant ces dernières années.



I. Bagnoul



Commune de Liouc

Pour l'ancienne porcherie, suite et pas fin...

La vente du site de La Rouvière (les établissements Pelizzari, vendeurs ? étaient porteurs de l'autorisation d'exploiter alors que les propriétaires sont le groupe Monet-Laville - pour mieux contourner la loi ?) n'aurait pas dû avoir lieu au profit du groupe Carnivor (mais s'est-il rendu propriétaire ?) sans le respect des règlements inhérents aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). "L'acheteur aurait dû notifier au Préfet la cessation d'activité en 2009 et en informer le maire. Il aurait dû aussi indiquer à celui-ci les études, rapporter la situation environnementale et les propositions d'usage à venir. Cette étape n'a pas été réalisée" (dixit le mail de l'Inspectrice de tutelle au maire de Liouc en août 2019). Elle en conclut que c'est une affaire de *droit commun, par négligence de l'acquéreur entièrement responsable de son acquisition*, part à la retraite et *refile le bébé* à sa remplaçante qui étudie le dossier depuis plus d'un mois. En 2011, les bâtiments sont acquis *en l'état* par Carnivor alors que le diagnostic amiante, pour ce type d'installations est obligatoire, et aurait dû être fait avant le 31 décembre 2005 (puis être renouvelé tous les trois ans ou entrer en travaux !). Depuis le 22 mars 2016, date de la rencontre sur ce site entre un responsable du groupe, le maire de Liouc et quelques conseillers municipaux où trois propositions de restauration du site nous sont proposées, aucun retour. Les propositions sont inacceptables car elles demandent une révision du PLU, qui vient d'être voté, uniquement à l'avantage du groupe et sans garantie, assortie d'un *chantage* à l'installation d'un élevage de brebis, intensif, après rénovation des bâtiments et installations de toitures solaires. Sauf que le PLU ne le permet plus. Suite à une dernière série d'échanges aigre-doux (juin-août 2019), nouveau chantage de reprise d'installation d'élevage porcin cette fois, pour 2020 (que le PLU ne permet pas non plus), au prétexte que le permis d'exploiter serait toujours valide ou projets immobiliers avec révision du PLU car une ferme solaire sur les structures porteuses actuelles ne serait pas rentable, étant donné leur état. Carnivor *aurait hérité d'un site en l'état d'abandon* (on le plaindrait presque !). L'acquérir (c'est une de leur proposition), même pour l'euro symbolique (qui n'est pas proposé), et le désamianter (c'est obligatoire pour l'acheteur) à plus de 500 000 €, sans aide, serait pure folie. Enfin une menace de mise en demeure pour obligation de test de désamiantage, le 1er décembre 2019, est restée sans réponse. Que font les services de l'Etat (et qu'ont-ils fait depuis ?) dans le cadre de l'application de la loi (la nouvelle inspectrice reste muette alors que l'ancienne fut sans voix) ? La commune aura du mal à éviter une procédure en justice étant donné le contexte. La propriété privée est bloquante pour la recherche d'une solution. La dernière, entrevue et tentée, était un projet de reconquête des friches en Occitanie, projet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) aidé par la Région. La candidature n'était possible que sur des sites publics...

Fibre et très haut débit dans le Gard

Vendredi 6 décembre, nos deux conseillers départementaux ont fait le point en mairie de Quissac, pour les élus du canton, sur les travaux de déploiement du très haut débit dans le cadre du réseau Wigard qui prévoit d'irriguer toutes les habitations des communes du Département d'ici à 2021. Un très gros chantier, confié à Gard fibre, filiale de SFR, sur 47 mois depuis janvier 2019. Débuté en 2018 avec une priorité donnée aux communes rurales, mal ou non desservies, pour augmenter les débits ADSL de ces zones (nous n'étions pas concernés), la deuxième phase concerne, sur 45 mois, la réalisation du réseau fibre jusqu'à l'utilisateur. Notre axe (Sommières, Quissac, Le Vigan) est le premier concerné pour une programmation fin 2020. Bien sûr cet acheminement, gratuit pour l'utilisateur, devra être suivi d'une souscription de l'habitant à un abonnement du même type que ceux concernés par l'Internet avec les opérateurs privés. Le numéro de la revue "Le Gard 30", automne 2019, disponible en mairie, y consacre un dossier, pages 8 / 11.

NB: Il est à noter que le réseau téléphonique n'est pas une compétence communale (*voir profession de foi, rubrique "six ans et un bilan"*).



Commune de Liouc

Brèves

Le patrimoine de Liouc

Depuis 2012, chaque année apporte sa pierre à la restauration de notre bien commun... mais pas toujours jeune. Les chantiers d'insertion du Pays Cévenol (CI) qui travaillent pour conserver les empreintes du passé mais aussi pour donner leur chance aux personnes en demande d'intégration sociale méritent tout notre respect pour leur précieuse et fructueuse collaboration. La liste, non exhaustive, commencée avec l'ancienne municipalité en 2012, avec des réalisations à La Fontaine de Liouc (rénovée grâce à un plan patrimoine de la communauté de communes) et ses marches d'accès (où la Fondation du Patrimoine nîmoise *avait mis ses pas*) puis en 2013, *en passant par La Rouvière avec...* des pierres, pour rénover les murs de l'espace public devant le local technique. Leurs nombreuses interventions depuis 2014 ont permis le toilettage de nos deux principaux hameaux dont les réalisations sont résumées dans ce bulletin. Un grand merci à toutes celles et ceux qui y ont participé.

Fontaine
avant / après



Ancienne municipalité

Escaliers
avant / après



Traverse publique derrière la chapelle avant / après



Commune de Liouc

Urbanisme : ça tombe à l'eau

Plus de centrale photovoltaïque au sol, chemin de la carrière, malgré les efforts d'Engie Green pour passer sous les fourches caudines de l'Administration (impacts environnementaux et loi sur l'eau, aucune impasse, tout y était) et ceux du cabinet d'urbanisme (J. Berquet consultant) pour proposer la modification du PLU par déclaration de projet, travail pourtant exceptionnel, facturé *a minima*, le projet est abandonné. Pas de permis de construire à déposer au bout de ce chemin (maudit ?), qui est... en route vers le Conseil d'Etat, dans un autre contexte. Pour le cimetière, on pourrait parler d'enterrement de première classe puisqu'une servitude qui existait au moment de la rédaction du PLU mais qui a été supprimée depuis, ne peut être enlevée *a posteriori*. Tout est donc à recommencer par une autre procédure. Pourquoi faire simple... quand on peut faire complexe ?

Energies (peu) renouvelables : vert...de gris (boréal) ou coucher solaire

Les injonctions paradoxales de l'Etat en ont eu raison. Les lois n'évoluent pas malgré la COP 21 et les incantations médiatiques autour du climat. Une demande de dérogation auprès de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNP) a été demandée mais elle n'aurait pas abouti sur une décision positive, suite à l'attitude des services de la DDTM, soutenus par le Préfet du Gard. *Extrait du CR de réunion du 5/11/2019 à Alès. "Demande de M. X, référent biodiversité DDTM, pour passer devant la commission CNPN: Le projet doit remplir les trois critères suivants : 1. absence de solution alternative de moindre impact 2. justification de son intérêt public majeur 3. l'impact du projet ne porte pas atteinte à l'état de conservation de l'espèce concernée avec, en contrepartie, de mettre en œuvre des mesures dites compensatoires. M. X a évoqué ses doutes quant à la capacité du projet à remplir ces conditions. Dans le même temps, M.X a évoqué le faible taux d'avis favorables obtenus auprès de la CNPN pour ce type de projet dans le contexte de garrigue méditerranéenne et le refus systématique de tels projets en domaine vital de l'Aigle de Bonelli". A noter que ce même M. X était référent de ses collègues pour les volets sylvicole (forêts), paysages et hydraulique (loi sur l'eau). Il a pesé lourd de ses quatre voix.*

Aujourd'hui, la plupart des spécialistes pensent qu'il est plus utile de protéger l'écosystème plutôt que de cibler une seule espèce au détriment d'autres moins emblématiques (insectes, oiseaux...). Les mesures à prendre seraient d'une toute autre nature. Alors que le Parlement européen décrète l'urgence climatique, le 28 novembre dernier, mais que sa résolution ne contient pas d'engagements précis ni corrects, le Haut Conseil pour le Climat (HCC, 2 rapports par an, *site: hautconseil.fr*) créé en 2018 à la demande du Président de la République, se demande *Que fait la France en matière de stratégie gouvernementale?* En effet, ses mesures d'urgence, dont le programme présente beaucoup d'ambition, sont en retard dans ses actions. Passons des paroles aux actes ! Cette instance, "indépendante", note que de 2015 à 2018, la moitié des actions entreprises (40 milliards) seraient favorables à la neutralité carbone (*pas d'émission de CO2*) inscrites dans le calendrier des lois "énergie-climat" de 2015 alors que près du double (75 milliards) y seraient défavorables. L'agriculture ne diminue pas ses émissions, dans le bâtiment les rénovations énergétiques sont insuffisantes et la construction béton émet beaucoup de CO2, le transport contribue à lui seul au tiers des émissions totales. Elles ne diminuent pas depuis 10 ans pour ce secteur. Tout miser sur la voiture électrique serait-il un bon choix ? De plus, nous n'avons trouvé aucune aide à la CCPC, pourtant labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. On se demande pour quelle raison ! (*ça méritait bien un petit mot de protestation - opposition dans son bulletin – à lire avec discernement*). Ce fut une immense déception... après 6 ans de ténacité (*Verlaine avait écrit le poème "après 3 ans", dans un autre contexte*).

Deux courriers, l'un du député du Gard, l'autre du maire de Liouc ont été adressés au directeur de la DDTM de Nîmes en vue d'une révision du dossier.



Commune de Liouc

Expropriation: toujours en chemin...vers le Conseil d'Etat

Le rendu du tribunal administratif rejette, en septembre, la requête en annulation de l'arrêté d'expropriation du Préfet du Gard, suite à la procédure de DUP, initiée par la commune de Liouc et soutenue par la préfecture. Celle-ci était demandée par la partie plaignante du mas de Baubiach. Après les délais de procédure, longs mais règlementaires, c'est au Conseil d'Etat, qui est saisi, de se prononcer sur la régularité de la procédure dont la préfecture porte la responsabilité administrative. Au vu des motivations énoncées dans l'arrêt du tribunal, les chances de rejet du décret sont aussi minces que la feuille d'un papier à cigarettes mais la recherche du *gagne-temps* semble être la seule motivation de cette plaignante. Je ferai aussi deux remarques concernant les procès en cours car la problématique du chemin d'accès est un héritage du mandat précédent dont le maire actuel a bien voulu assumer le lourd héritage (en rédaction de la DUP puis des mémoires en défense notamment).

Pour ce mandat, deux procédures ont été intentées contre la commune, l'une pour le goudronnage de l'ancienne route de Montpellier, abandonnée par le plaignant au regard de la faiblesse de son dossier par rapport à l'entretien des voies communales, entretien qui incombe à la commune et à la régularité des actions (subventions, marchés publics...). Mais cela engendre des frais pour défendre la commune. L'autre, pour un problème d'urbanisme, en lisière du vieil hameau, à La Rouvière. Procédure abandonnée elle aussi par le plaignant après le constat que la régularité de l'instruction par les services de la CCPC était reconnue et la signature du maire conforme. Pourtant, celui-ci avait accepté le principe d'une médiation à quatre en mairie (dont les trois personnes indisposées par la construction), initiative qui n'a pu aboutir à autre chose qu'à un début de procédure, faute de bonne volonté de la part des plaignants). *Et, nouveaux frais pour la commune ! Mais plus de procès.*



Nos amis les bêtes...ça va pas la tête ! Bon sang, que nenni... qu'ils restent au nid

Si le lundi on ramasse les déchets non (encore) recyclables (en sac noir) puis le mercredi, ceux qui le sont, emballés en jaune... (*sans gilet mais parfois avec une tête de... sanglier*), les poubelles (ou autres contenants) n'ont pas à être vidées les autres jours ouvrés (ou non). Nos employés (qui sont aussi les vôtres) ont d'autres chats à fouetter (*car les renversants – à quatre pattes - ne les attendent pas*) et, chiens qui cherchent ne rangent pas (*forcément*) après ! *Aussi garder propre notre village, pourrait rimer avec habitants sages... merci de faire passer le message.*





Commune de Liouc

Cauvessargues:

Des travaux de remise aux normes sur la ligne électrique reliant ce hameau à celui de Planque vont être réalisés par le SMEG en ce début d'année 2020. Un petit creux dans la ligne avec la suppression de deux poteaux inutiles (l'alimentation électrique de chaque partie devient autonome) et un câblage sans fils nus avec renforcement de puissance (pour permettre de brancher une centrale solaire sur toiture sans utiliser le transformateur, source de litige ? A voir). Ces travaux sont entièrement pris en charge par le syndicat départemental (SMEG). La route de jonction vers ce hameau, après les travaux du tourne à gauche sur la RD 45 (*il y a longtemps*) devra être régularisée dans le domaine public. Le Département, semble-t-il fautif par négligence, doit apporter la solution à la commune mais la réponse est... dans le vent (*dixit B. Dylan*). L'accès au transformateur doit être lui aussi régularisé. Alerté sur cette situation, Enedis pour l'instant est en court-circuit sur ce problème. *Nous aussi, comme pour les deux poteaux de la route Vieille toujours en place (cf: BM 2018, p16).*

Cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Une réforme des participations communales votée en 2018 augmentait notre cotisation communale de 120 %. Elle prenait en compte (*par souci d'équité*) la population (40 %), le potentiel financier de la commune (*qui nous défavorisait*) 40 %, le délai d'intervention des services (10 %) et l'éloignement de la commune (10 %). Contestée par certains maires qui voyaient leurs cotisations augmenter de plus de 100 %, la délibération a été suspendue par le Préfet. Cette suspension fut confirmée en référé par la Cour Administrative puis par le Tribunal Administratif. Comparée à la cotisation de 2018 (2 245 €), la commune ne paiera « plus que » 4 082,72 € au lieu des 8 966,97 € prévus par la délibération (*mais tout de même presque le double que l'année précédente*). Une demi bonne nouvelle en quelque sorte, car il est bien connu que le secours et la vie, ça n'a pas de prix !

Démission collective au SYMTOMA (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères)

Lors de leur séance du 19 décembre 2019, tous les délégués de ce syndicat ont adressé à la presse un communiqué à destination de tous les média locaux pour expliquer leur démission collective au Préfet du Gard. Ils protestent contre le dernier appel d'offre concernant le traitement des ordures ménagères qui aurait impliqué un doublement des tarifs (de 54 € tonne à 105 €/t) au 01/01/2020 avec l'ajout de l'évolution de la fiscalité de 25 €/t en 2020 à 65 €/t en 2025. Ces délégués ont estimé ne plus pouvoir justifier une telle augmentation auprès de leurs mandants.

Le Syntoma est un syndicat mixte regroupant quatre Communautés de Communes. Il représente 75 communes situées à l'ouest du Gard et au nord-est de l'Hérault pour un traitement en commun de leurs déchets. A suivre...

Cinéma à Liouc

Une séance est programmée cette année par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. Ce sera une première, en plein air, le vendredi 17 juillet. Les informations sur le lieu la date et le titre du film, *suspense...* c'est pour plus tard.

Bulletin municipal 2019: Votre bulletin municipal n'aurait pu voir le jour sans les participations de:

D. Anguiviel (conception et textes - hors articles signés), J. Serret (conception de la mise en page),

D. Anguiviel, P. Bourgeois, S. Buchou, MT Itier (crédit photographique) et MT Itier ("peintures autour de Liouc").



Commune de Liouc

Avant – Après, Mairie (réalisation du mandat précédent)



Ce bâtiment, ancienne bergerie, était encore habité avant les années 2000 par un berger (mais sans mouton à l'intérieur !). On peut encore y voir un four à pain bien conservé ainsi qu'une réserve creusée dans une pierre de grès (grain, eau, huile ?). Toutes les salles ont conservé leurs voûtes. On peut regretter la disparition, sous le crépi, des pierres qu'on devine apparentes et le béton gris posé au sud, désactivé dans le projet, mais oublié à la réalisation, qui reflète trop de lumière et de chaleur, surtout en période estivale. Les réalisations environnantes (murs de pierres, calade et voûte) l'entourent d'un écrin chaleureux.



En bordure de Vidourle



Commune de Liouc

Vie de nos associations

A.L.A.C. : Association Liouc Animation Culture



« 2019, un très bon cru pour les activités organisées par l'association. Néanmoins, des incertitudes pèsent sur l'avenir » selon sa présidente. Les Lioucoises et les Lioucois sont sollicités pour venir renforcer l'équipe de bénévoles.

L'Association Liouc Animation Culture participe depuis plusieurs années à l'organisation de manifestations festives dans notre village. Nous avons rencontré sa présidente, Pascale EGRAZ. Celle-ci nous fait part du bilan de l'année 2019 et des perspectives pour l'avenir.

Pascale, pouvez-vous nous rappeler l'objet d'A.L.A.C. ?

L'association a pour mission d'animer notre village en organisant des manifestations festives et culturelles pour l'ensemble des Lioucois, petits et grands. Ces événements permettent de créer du lien entre les habitants, de favoriser l'intégration des nouveaux venus, de proposer des moments de convivialité et de contribuer au rayonnement de notre petite commune au sein du Piémont Cévenol, voire au-delà.

Pouvez-vous caractériser votre association à travers quelques chiffres ?

A.L.A.C. organise chaque année **4 manifestations** :

- la « fête du printemps » en avril-mai,
- la « fête de la musique » en juin,
- le « vide-greniers » en septembre et
- la « fête de la soupe » en novembre.

En 2019 nous avons enregistré **40 membres adhérents**, ce qui est remarquable, eu égard aux 315 habitants que compte Liouc. Parmi les nouveaux adhérents nous nous réjouissons d'accueillir de jeunes couples. En revanche, une douzaine, seulement, sont bénévoles et participent à l'organisation matérielle des événements.

Nous souhaiterions davantage de jeunes bénévoles pour faciliter la préparation matérielle de nos manifestations. Il en va de la pérennité de notre association et de ses activités.

Pouvez-vous dresser un rapide bilan de l'année 2019 ?

En 2019 l'ensemble des manifestations a été couronné de réussite. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces succès : tout d'abord la clémence de la météo, une publicité et une communication renforcées à la fois par voie d'affichage, de publication dans la presse ou sur les ondes des radios locales.

Enfin, il convient de souligner la renommée croissante de nos animations qui attirent de plus en plus de visiteurs dont certains viennent de plus en plus loin. Nous avons comptabilisé près de 400 personnes pour la fête de la soupe du 17 novembre. 91 emplacements de 5 mètres ont été vendus pour le vide grenier. La fête de la musique qui a attiré plusieurs centaines de spectateurs, notamment pour écouter la musique Pop-Rock du groupe BINCH ROCK, s'est terminée tard dans la nuit, dans une ambiance très festive, au son des riffs des guitares électriques.



Commune de Liouc

Pour 2020 avez-vous de nouveaux projets ?

Les 4 manifestations seront bien sûr reconduites mais nous souhaitons faire évoluer la fête du printemps afin de réunir davantage les Lioucois. Les jeux, qui étaient jusqu'alors organisés exclusivement pour les enfants, pourraient être complétés par de nouvelles activités (balades à poney, jeu de piste dans le village, spectacle théâtral). Pour les plus grands et les adultes, nous pensons à une randonnée découverte patrimoniale de LIOUC, un concours de pétanque, un concours photos sur notre village, ... Les idées ne manquent pas.

Il faudrait juste quelques bras supplémentaires.

De plus, une nouvelle manifestation aura lieu le vendredi 17 juillet : la projection d'un film devant la chapelle par l'équipe de Cinéplan. Nous communiquerons le détail de la soirée au moment venu.

Quels sont les vœux de la présidente d'A.L.A.C. pour 2020 ?

Tout d'abord nous espérons que la future équipe municipale, qui sera élue en mars prochain, aura à cœur de poursuivre le soutien financier et matériel de notre association. Cela me donne l'occasion de remercier l'équipe sortante pour son soutien sans faille. Enfin, je formule le vœu que davantage d'habitants de notre commune nous rejoignent afin de partager, plus largement et plus intensément encore, nos moments de convivialité. Nous assurerons ainsi la pérennité et le développement de nos activités au bénéfice du plus grand nombre. Merci aux Lioucois de répondre favorablement à la campagne d'adhésion organisée dans les prochaines semaines, notamment durant **l'Assemblée Générale qui se tiendra le 29 janvier 2020 à 19 h à la chapelle.** Cette réunion sera suivie d'un pot de l'amitié.

**En attendant de retrouver les habitants de Liouc , nous leur souhaitons une année 2020 très festive.
A.L.A.C. espère y contribuer...**

Si vous souhaitez nous rejoindre :

Mail de l'ALAC : alac.liouc@gmail.com

Site : alac.liouc.free.fr.

Le programme de nos manifestations est également posté sur l'agenda du : piemont-cevenol-tourisme.com .
ainsi qu'en mairie et sur le site Internet de la commune.

Pascale Egraz pour le bureau.

G. Egraz



Fête de la musique 2019



Fête de la soupe 2019



Commune de Liouc

Vie de nos associations

Le petit Chœur de Liouc « **A Claire Voix** »

Depuis 3 ans la chorale A Claire Voix se retrouve tous les Mercredis de 19h30 à 21h30 pour leurs répétitions, soit au Clos de Martinou, soit à la Chapelle prêtée par la municipalité.

Nous nous produisons en concert sur la demande d'organiseurs de manifestations culturelles.

Nous sommes huit choristes plus notre chef de chœur **Sabine**.

Notre répertoire très éclectique, va du chant occitan à Mozart, de Brassens au chant bulgare en passant par les chants populaires.

C'est cet art majeur qui nous rassemble dans la joie et la bonne humeur et nous sommes heureux de faire partager notre plaisir de chanter.

A bientôt de se rencontrer.

(Nous aurions plaisir à recevoir dans nos rangs une soprano et une voix basse ou ténor)



La chorale *A claire voix* s'est produite dans la chapelle du Vieux village, le vendredi 5 juillet 2019, pour un concert suivi d'un apéritif convivial offert par la municipalité.

Jack Ratier pour l'association





Commune de Liouc

Histoire

Propos de Stèle Templière, d'Ordre du Temple et de Croix Templière. A Liouc?

1 - Les Stèles Templières accompagnaient les tombes des templiers entre le XII^{ème} et la fin du XIII^{ème} siècle. Elles étaient sculptées de croix de religieux, d'étendards, d'épées, de chevaliers, d'outils de confréries...

2 - L'Ordre chevaleresque du Temple (militaire et religieux chrétien) naît vers 1119 à Jérusalem pour protéger les pèlerins croisés qui se rendent en terre sainte sur le tombeau du Christ (nommé le Saint Sépulcre) mais aussi pour défendre les états latins d'Orient mis en place par les croisés en Syrie-Palestine.

Le 23 janvier 1120 au concile de Naplouse en Palestine, il est reconnu puis officiellement créé le 13 janvier 1129 au concile de Troyes, dédié à cet ordre. En 1139, le pape Innocent II lui accorde sa protection sous tutelle, par une bulle pontificale (sorte de décret).

Le pape Urbain II prêche la première croisade le 25 novembre 1095 au concile de Clermont pour venir en aide aux pèlerins chrétiens victimes d'exactions et / ou d'assassinats sur le parcours. C'est un des trois pèlerinages les plus importants de la chrétienté au Moyen-Age. Il demande plusieurs années pour 12 000 kilomètres aller-retour à pied et en bateau (Aigues Mortes est l'un de ses ports). Acre est le port de débarquement des pèlerins en Terre Sainte. Ceux qui prirent part à cette action furent marqués par le signe de la croix, devenant ainsi des croisés, terme qui n'apparaît pourtant qu'en 1245 au concile de Latran en Italie. La prise de Jérusalem par les troupes de Godefroy de Bouillon, le 15 juillet 1099, le fait désigner roi de la ville, titre qu'il refuse pour préférer celui d'avoué du Saint Sépulcre. Les Templiers sont des moines soldats. L'ordre se développe dans toute la chrétienté. Riche en possessions bien gérées, cet ordre dispose de réserves considérables et prête aux souverains engagés dans les croisades. Par ailleurs, il garde le trésor royal en France. Les commanderies sont des arrière-gardes souvent éloignées des champs de batailles. Au XIII^{ème} siècle, elles sont voisines de 300 dans le royaume de France. Nîmes, Alès, Saint Gilles, Montfrin pour le Gard, Montpellier dans l'Hérault, Saint Eulalie de Cernon et la Couvertoirade en Aveyron en sont des exemples proches. Chassés du Proche-Orient vers la fin du XIII^{ème} siècle, réfugiés à Malte, ils participent à la "Reconquista" en terres espagnoles dans les provinces de Castille et d'Aragon et délivrent, entre autres, les îles Baléares de la main mise d'Al Andalous, la civilisation arabe des Olmeyades.

Après une querelle opposant Philippe (IV) le Bel, Roi de France, au pape Boniface VIII, c'est avec Clément V, pape français, que sonne le déclin de l'Ordre du Temple. Suspects au pouvoir royal qui convoite leur richesse, les moines chevaliers sont accusés d'hérésie et autres "vilainies". Le roi obtient de Clément V, après de rocambolesques péripéties, leurs arrestations sur le sol français le 13 octobre 1307. Par une bulle papale en date du 12 août 1308 est ouvert le procès de l'Ordre du Temple à l'issue duquel, 54 d'entre-eux sont brûlés vifs le 18 mars 1314, suite à des aveux extorqués sous tortures. L'Ordre avait été dissout le 13 mars 1312, lors du concile de Vienne, puis dépouillé de ses biens qui, éparpillés, profitèrent essentiellement à l'ordre des Hospitaliers. Ce fut pourtant sous le règne de Philippe le Bel et en la présence du pape Boniface VIII que le 4 août 1297, près de trente ans après la mort de son grand-père, Louis IX, devant Tunis lors de la VIII^{ème} croisade, le 12 août 1270, que Louis IX devint Saint-Louis. Il est canonisé par ce pape, soucieux d'améliorer ses relations avec la royauté capétienne. Pour le roi, c'est le saint qui manquait à la dynastie, ce qui lui confère une "aura" particulière en Europe. Un saint qui avait tout de même expulsé les juifs de France et fait brûlé les hérétiques de son vivant !



Commune de Liouc

3 -La croix templière

Introduite en 1147, la croix cerclée ou croix des gueules (pour la couleur rouge – du feu et du sang - sur l'étendard blanc) devint vite le sigle exclusif de l'ordre des chevaliers du Temple. La stèle discoïdale et l'épithaphe n'apparaissent qu'à partir de la seconde moitié du XIII^{ème} siècle.

Ces éléments d'histoire permettent de dater la **stèle découverte dans l'ancien cimetière du Vieux Village de Liouc**, suite à des travaux de fondation pour la consolidation d'un mur de soutènement. On peut raisonnablement penser qu'elle daterait de la fin du treizième siècle et légitimement émettre l'hypothèse que celle-ci serait en place depuis dans l'ancien cimetière du château de Liouc, à l'abri des guerres de religion. Une partie de la tombe du "Templier inconnu", faute d'épithaphe, a retrouvé un havre de repos dans la chapelle du Vieux Village. Deux photos, pour chacune des faces, montrent pour l'une, la croix dite pattée, terminée par une partie courbée et convexe qui accompagne le cercle (aucune information sur la symbolique trifoliée qui complète les quatre espaces libres – armoirie ?). Cette forme est typique de l'ordre. Pour l'autre face, une croix dite "évidée en abîme" (percée). Le point central signifierait l'abîme, c'est à dire le lieu de rencontre avec les branches qui se situent hors du temps. C'est le "point de paix", le centre immobile et harmonique, le "naos" dont l'accès n'est possible qu'avec la Sagesse et la Connaissance, un véritable symbole de la reconstitution de l'androgynat primordial dont le thème a fait partie de la doctrine du Temple (*féministes s'abstenir ou la femme cette inconnue !*). Les embouts triangulaires de ses branches sont plus rares, leur origine est énigmatique. Ils pourraient faire partie du cryptage et des monogrammes (idéogrammes ou langage codé) de l'alphabet Templier qui dériverait de la croix des "huit béatitudes" que les chevaliers portaient en bijoux. Certains de ces signes figurent sur la règle du Temple qui est conservée à Rome, Dijon et Paris (1). Il semble acquis que la forme de la croix était laissée à l'initiative des dignitaires et des commandeurs. Au delà de sa configuration, l'hypothèse qui serait retenue est la forme cruciale elle-même et sa symbolisation. La croix représente les quatre éléments dominant notre terre (définis par Aristote, l'eau, l'air, la terre, le feu). Universel et préchrétien, c'est un symbole totalisant et intégrateur, mesurant l'espace et le temps. Il synthétise tous les éléments du monde sensible. La croix serait d'origine indo-européenne (peut-être aristotélicienne ou pythagorienne - hypothèse jugée fantaisiste par les historiens) mais, en tout cas, païenne.

1 - Source: Association des amis de la maison templière de Fareyroles – Haute-Loire et différents sites internet (tout complément d'information sera le bienvenu).



Croix en place dans la chapelle

Stèle templière découverte dans l'ancien cimetière de Liouc - pile / face



Commune de Liouc

4 – Pourquoi Liouc peut-il s'inscrire dans cette histoire ?

- Leucensis villa (du latin villa : domaine agricole et du gaulois Leca : pierre plate utilisée comme borne). Cette appellation est notée pour la première fois sur le cartulaire de Notre Dame de Nîmes en 1108. C'est par une bulle papale d'Adrien VI, le 10 décembre 1156, que l'église de Liouc (Ecclesia de Leuco) est rangée parmi les possessions du chapitre de Nîmes. Leucum en 1174 devient une commune du canton de Quissac sous le nom de Lheucum en 1384. (sources: archives de l'Evêché, délibérations du chapitre. Archives du Gard). Liouc existe donc au Moyen-Age. "Il était une seigneurie importante appartenant au domaine royal. Quissac dont l'origine remonte au XIIIème siècle dépendait des seigneurs de Liouc. Les soubassements et des caves sont les seuls vestiges de ce château féodal." (Marthe Moreau, Les Châteaux du Gard du Moyen-Age à la Révolution, Editeur: Les presses du Languedoc).

- Les armoiries de Liouc étaient : "d'azur, a un lion d'or, accosté de deux rochers de même". Elles sont l'apanage des grands féodaux dans un contexte guerrier et utilisées par les chefs de guerre qui les figurent sur leurs boucliers, fin XIème siècle. Puis jusqu'au XIIIème siècle, cet usage s'étend progressivement aux chevaliers et à la noblesse adoubée. Devenues un signe d'identité sociale, les armes deviennent héréditaires et désignent des maisons (familles) et des liens de parenté (XIVème siècle). C'est un élément décoratif lisible (même pour ceux qui ne savent pas lire). Les ordres de chevalerie naissent avec les croisades autour d'ordres religieux à vocation militaire. Les figures animalières furent les premières du blason à être utilisées sur les champs de bataille (Lion guelfe d'Henri le Lion - 1144). Le roi des animaux a une réputation de force, bravoure, noblesse conforme à l'idéal médiéval, il évoque majesté, monarchie, suprématie et au moyen-âge, il porte une valeur positive (Richard "cœur de lion"). Il est une des figures les plus usitées du bestiaire héraldique (*science du blason*) médiéval, il est donc très souvent utilisé dans l'ordre des chevaliers. Malgré tout en France le blason est libre et avoir des armoiries n'a jamais été historiquement l'apanage d'une classe noble. La forme et les éléments de décors de celui de Liouc montreraient une origine moyenâgeuse qui semble conforme avec la présence d'un château dès cette époque et ... pourquoi pas unTemplier (?).



Chapelle, ancienne cure (à gauche), traverse de Crouzet (à droite)



Commune de Liouc

Le manque d'archives, détruites pendant la réforme – (église, maison presbytérale et château, car une sommation aux Consuls pour y rétablir le service divin constate le fait le 7 juillet 1609 "*l'église étant ruinée et abattue, la maison presbytérale n'existant plus*") - oblige à la prudence dans les interprétations. A peine achevée, l'église est ruinée une seconde fois en 1622 puis à nouveau reconstruite en 1649 (cartulaire de Nîmes). Composée d'une nef à voûtes d'arêtes et d'une courte abside, cet ensemble est caractéristique du XIIème siècle. Elle devait correspondre à la chapelle du château... On ne rigolait pas dans ces temps-là, (cf : lecture du manuscrit de la Bibliothèque de Nîmes : *Les camisards commirent à Liouc leurs ravages ordinaires ; ils y exercèrent en outre les plus horribles cruautés. Valette nous apprend que les rebelles brûlèrent le château et l'église du village ; de plus le fermier du château eut les yeux crevés et les doigts des mains et des pieds coupés en petits morceaux à coups de haches. Trois hommes et une femme furent aussi massacrés ; tous ces faits furent officiellement constatés dans une procédure dont on garde le dossier aux archives de l'Hérault.*) Mais est-on plus civilisé... aujourd'hui en Syrie, Tchétchénie, Irak...au siècle passé avec les Nazis, Pol Pot, le Goulag ou nous...occidentaux qui avons asservi les africains par l'esclavagisme pour nous enrichir puis dominer le monde, et... partout ailleurs dans le monde où les exemples sont légion ?



Depuis la chapelle, dans le chemin du Castellas

A propos de démocratie" : 1792 : un suffrage universel ?

Il fut institué par décret le 11 août 1792 pour élire les députés de la Convention. Le décret précise les modalités de cette élection qui permet une sensible augmentation du corps électoral. Toutefois pour participer au scrutin, il fallait être domicilié depuis un an dans le canton où l'on désirait voter, vivre de ses rentes ou du produit de son travail, ne pas être en état de domesticité et aussi, sans que cela soit précisé par ce texte, ne pas être une femme. Ce qui au bout du compte aboutissait à un mode assez éloigné du suffrage universel." L'Histoire n°458, p 4, avril 2019.



Commune de Liouc

Elections Municipales, 15-22 Mars 2020 ... en coulisse, en liste, en piste.

Habitant un village de moins de 1000 habitants, l'électeur régulièrement inscrit sur les listes électorales pourra voter, à Liouc, pour élire 11 conseillers municipaux (ou moins si c'est son choix mais pas plus car son bulletin ne sera pas validé). Le décompte des voix est individuel (il peut rayer des noms s'il le désire). Il peut être éligible à condition d'avoir fait acte de candidature et figurer sur la liste électorale en qualité d'électeur (il doit avoir 18 ans au plus tard le 14 mars 2020).

La candidature peut être individuelle ou groupée sur un même bulletin de vote. Une déclaration de candidature signée de manière manuscrite avec pièces justificatives est obligatoire. La campagne électorale se déroulera du 2 au 14 mars pour le premier tour de scrutin et, en cas de second tour, du 16 au 21 mars 2020. La limite de la date d'inscription sur les listes électorales est le vendredi 7 février, celle de la déclaration de candidature est le jeudi 27 février (18 h) puis mardi 17 mars, en cas de second tour. C'est l'élection du maire qui désigne l'ordre des conseillers communautaires. Liouc n'ayant qu'un représentant c'est le maire, premier dans l'ordre du conseil municipal, qui en est le représentant élu (site ministère : [guide-municipales-2020-moins-de-mille-habitants- publie\(2\).pdf](#)).

A défaut de pouvoir connaître / le résultat en mars 2020 / chaque non inscrit(e) majeur(e) / ou en passe de l'être / fera effort non vain / et s'activer de s'inscrire / car cela va sans dire / le temps c'est vrai se hâte / même si c'est avec lenteur / un jour pourtant il nous rattrape.

Etat civil

Naissances :

Ambre PERASSO, le 14 janvier, de Loïc et Virginie MERCOL
Maé VERGNON, le 22 août, de Samuel et de Lynda (VERGNON)
Rose BRUNEL, le 2 décembre, de Jérôme et de Christelle JEANJEAN

Mariages :

Eric DOLLAT et Nicolas SARTORI, le 20 avril
Romain CUNNIET et Damien AMADOU, le 22 juin
Saïf ATIEH et Malak-Gabrielle MAHMOUD, le 24 août
David GILLES et Erika FLIGNY, le 24 août

Décès :

Vida GRANIER, le 12 août



Commune de Liouc

Informations pratiques

Le secrétariat de la mairie de LIOUC est ouvert au public tous les mardis après-midi de 14 h 00 à 18 h 15 et tous les vendredis matin de 9 h 00 à 12 h 30.

Tél : 04 66 77 30 44 - courriel : mairie.de.liouc@wanadoo.fr - site web : www.mairie-liouc.fr

Tri sélectif: Deux bacs à verre sont disponibles, carrefour RD 282 / RD 35 parking sous Liouc; RD 282 entre Liouc et La Rouvière. Sacs jaunes pour déchets recyclés, ramassage mercredi matin, tri indiqué sur sac, disponibles gratuitement en mairie ; Poubelle grise, pour déchets non recyclable, ramassage lundi matin.

Station d'épuration- rappel : Le nettoyage régulier des filtres dans les deux postes de relevage est fait par les employés municipaux. Ce travail difficile et ingrat permet de constater que, trop souvent, des déchets non ou peu dégradables comme tubes de rouge à lèvres, tampons et serviettes hygiéniques, lingettes, filtres de cigarettes, blocs désodorisants WC..., certains volumineux (couches...) y sont présents, alors que leur place est dans la poubelle grise ! L'erreur est humaine...mais le geste répété par négligence glisse vers l'irrespect ! Ce rappel à but éducatif et civique permettra une plus longue vie à notre station d'épuration dont les tests donnent satisfaction. Il facilitera aussi le travail de nos deux agents. Soyez tous vivement remerciés pour votre collaboration.

Téléassistance

Lors de l'année 2019, le Maire et les élus ont été favorables pour développer le service « téléassistance » de « Présence30 » de Quissac au profit des personnes âgées de Liouc.

Le principe est d'instaurer une surveillance à domicile, en cas de chute ou de malaise, grâce à une box ou un bracelet : d'un simple « clic », la personne appelle pour être en contact immédiat avec une centrale d'écoute.

Le coût de cette installation ou de ce bracelet bénéficie d'une réduction d'impôt de 50 %. Il n'y a pas de frais de dossier, pas de frais de résiliation. Le devis est gratuit et une aide au financement est possible (APA, CAF, caisses de retraite, mutuelles...).

Pour tout renseignements : 04.66.70.50.20 ou par courriel : teleassistance@presence30.fr

L. Désir





Vers le cœur du vieux village

